



CAMUS : LA DENSIFICATION FAIT DES RAVAGES, 1^{ER} EXEMPLE AU DEPSDOC

Les personnels du Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPSDOC), comme l'ensemble des personnels de l'administration centrale, subissent une densification accrue des bureaux qui impacte considérablement leurs conditions de travail.

La multiplication par 4 des bureaux de 4 personnes, la disparition des bureaux de 1 personne alors que les 3 encadrant.es occupent seul.es des bureaux de 3 personnes illustre la non prise en compte des besoins métier, alors que les agent.es ont régulièrement alerté leur hiérarchie à ce sujet lors de l'élaboration des plans. Alors que la plus grande partie des activités nécessitent des temps de concentration indispensables - analyse de données, rédaction de rapports, synthèse de documentation, nombreux contacts avec l'extérieur en recourant à des réunions fréquentes en visio conférence -, cette « coactivité » est difficilement vécue et cohabitable dans des bureaux densifiés.

Et ce ne sont pas les aménagements complémentaires proposés par l'équipe CAMUS afin de « *répondre aux différentes nuisances* » et de « *garantir à chacun la possibilité de s'approprier son poste de travail et de se créer son espace privatif* » qui améliorent leurs conditions de travail. Pire, des agent.es se sont vu interdire par l'équipe CAMUS de modifier les espaces de travail ou de faire retirer certains meubles ! Quelle appropriation ! Réserver des salles de réunion devient un véritable parcours du combattant, celles-ci étant extrêmement demandées en raison de la densification de l'ensemble du bâtiment, et donc souvent indisponibles.

L'une des alternatives des agent.es est donc l'augmentation du télétravail ou des solutions individuelles trouvées au petit bonheur la chance. Ce recours croissant au télétravail a des conséquences sur la dilution du collectif, mais il est nécessaire pour que les agents puissent mener leurs missions à bien et de manière supportable : un paradoxe non pris en compte !

Concernant la documentation : une petite réserve devait être disponible à proximité des agents pour les publications du DEPS, hors ça n'est pas le cas. Non seulement la réserve, partagée avec les publications de la MPDOC et de la DG2TDC, est fortement éloignée des bureaux, mais l'archivage initial n'a pas véritablement été respecté, entraînant des difficultés pour accéder, entre autres, aux publications.

Certes, la réserve se situe en dessous du futur centre de ressources de la MPDOC, ce qui facilitera à termes l'accès aux documents pour les futurs agents du centre. Néanmoins, l'équipe CAMUS doit respecter son engagement de mettre à disposition des équipes une petite réserve de proximité pour les agent.es du DEPS.

Concernant les travaux de rafraîchissement des bureaux : ceux-ci devaient concerner l'ensemble des bureaux de l'administration centrale. Pourtant, une partie des bureaux du DEPSDOC sont dans le même état qu'avant l'arrivée des nouvelles et nouveaux occupants, avec une simple reprise des peintures du plafond... Les LED ne sont pas installés partout, et quand ils le sont, là encore les agent.es rencontrent des difficultés pour faire éteindre certaines lumières, car Nestor est encombré !

Les conditions de travail des personnels ne doivent pas être dégradées par ce projet immobilier imposé par l'administration.

Il est plus qu'urgent de faire un bilan exhaustif de la densification liée à CAMUS afin d'effectuer les réajustements qui s'imposent, bilan que vos élu.es CGT et FSU demanderont pour la formation spécialisée (qui remplace le CHSCT) de l'administration centrale qui se tiendra en juin.